

Résolution présentée par la délégation de l'Égypte

Thème Agenda 2030 pour le Développement durable

Concerne Accès à l'eau et gestion des ressources naturelles en Égypte

L'Assemblée Générale,

Considérant l'importance croissante des ressources hydriques pour le développement régional,

Rappelant les nombreuses Initiatives internationales en faveur du développement durable,

Constatant que l'Égypte fait face à des pressions grandissantes sur ses ressources en eau à cause de la croissance démographique et des changements climatiques,

Convaincue que seule une coopération accrue permettra un usage responsable et équitable du Nil,

Soulignant que tout effort pour renforcer la gestion durable de l'eau favorise la paix et la stabilité régionales,

Décide afin de soutenir les efforts déployés par l'Égypte pour améliorer l'accès de la population à l'eau potable :

- d'encourager le gouvernement égyptien à poursuivre ses réformes visant à limiter la pollution des eaux et à promouvoir la réutilisation des eaux usées ;
- d'inviter tous les pays riverains du Nil à participer activement à la coopération régionale sur la gestion du fleuve ;
- d'appeler les partenaires Internationaux à renforcer leur soutien financier et technique à l'Égypte dans le domaine de l'eau ;
- d'insister sur l'importance d'une éducation à la gestion et à la consommation responsable de l'eau auprès de la jeunesse ;
- de produire un rapport annuel sur les progrès réalisés et de le soumettre au secrétariat général des Nations Unies.

Le texte français fait foi.